

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION FINANCES
DU 11 OCTOBRE 2024**

Membres présents : M. TESSIER Francis (Président)
MM. BRETON Jean-Louis - ESNAULT Jean-Claude - FOURNY Bernard -
FROUIN David

Membres excusés : MM. CHAUVET Fabrice - M. LAMBERT Philippe - VERGER Didier

Assiste : M. VERGEREAU Romain

La séance est ouverte à 18 h 30.

I ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président de la commission remercie les participants de leur présence à cette première réunion de la Commission des Finances.

II ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE - 1^{ER} ARRÊTÉ DE L'EXERCICE 2023/2024

En préambule, M. TESSIER commente les statistiques liées aux licences et aux organisations arrêtées à la date du 30 septembre dernier.

Quelques chiffres :

	2024	2023	Ecart	%
Licences	9 157	9 356	- 199	- 2,13%
Organisations	1 037	1 061	- 24	- 2,26 %

Le nombre d'organisations a baissé. Globalement, cela est dû à une diminution du nombre d'épreuves de VTT (- 24) et de Cyclo-Cross (- 18), par rapport à l'an passé.

M. VERGEREAU détaille les écarts importants entre la dépense réalisée et le budget prévu pour les différents postes de charges et produits.

M. TESSIER rappelle que ce budget avait été constitué sur une base équivalente au réalisé de l'exercice 2022/2023, tant sur les organisations que sur la participation. Il annonce que la situation comptable de l'exercice 2023/2024 - 1^{er} arrêté affiche un excédent de 34 125,86 €. Il rappelle les exercices comptables précédente suite à la crise sanitaire de 2020 et 2021.

- Exercice 2019-2020 : - 158 083 €
- Exercice 2020-2021 : + 29 138 €
- Exercice 2021-2022 : + 41 441 €
- Exercice 2022-2023 : + 37 466 €

Concernant les Activités Sportives et le Développement, leur montant s'élève à 158 619 € (93,47 %) pour un budget de 169 700 €, soit une économie de 11 081 €. Concernant les sous-totaux, les Activités Sportives s'élèvent à 134 065 € pour un budget de 149 200 €, générant ainsi une économie de 15 135 €. En ce qui concerne le Développement, les dépenses atteignent 24 554 € pour un budget de 20 500 €, entraînant un dépassement de 4 054 €, compensé par les recettes du Séjour Jeunes.

L'activité Route présente un déficit de 3 939 €, avec un réalisé de 41 061 € pour un budget prévu de

45 000 €. Des stages de préparation pour le Championnat de France Avenir, catégorie U17, ont été organisés au CREPS des Pays de la Loire. Une prestation vidéo immersive sur home trainer a été réalisée pour permettre aux coureurs de reconnaître les circuits du dernier Championnat de France. La participation et la mise à disposition de salariés des Comités Départementaux lors du Championnat de France de l'Avenir ont garanti un encadrement de qualité et familial des coureurs. L'activité Route Hommes U19 s'est bien déroulée, permettant au Comité Régional de participer à toutes les manches de la Coupe de France.

En ce qui concerne l'activité Piste, une sélection ligérienne a participé au Championnat de France Piste Élite à Saint-Quentin-en-Yvelines. Des stages de préparation ont été organisés par la Commission Piste, avec des déplacements à Loudéac, ainsi que de nombreuses participations à des épreuves Piste dans le Grand Ouest. Le Championnat de France Piste de l'Avenir ayant été reporté au prochain exercice comptable, une provision exceptionnelle de 7 500 € a été constituée. L'activité Piste affiche un réalisé de 16 934 € pour un budget de 17 000 €, soit un écart de - 66 €.

Pour l'activité Cyclo-Cross, le réalisé s'élève à 11 412 € pour un budget de 13 000 €, générant une économie de 1 588 €. La délégation des Pays de la Loire a participé à deux déplacements pour la Coupe de France, à un stage de préparation, ainsi qu'au Championnat de France de Camors.

L'activité VTT a atteint un montant de 4 997 €, alors que le budget était de 12 000 €, soit un écart de - 7 003 €. Les principales dépenses sont liées au Trophée de France des Jeunes Vététistes, au Championnat de France de Descente, ainsi qu'à des stages pour le Trial. Cependant, certains stages de préparation n'ont pas pu être réalisés en raison de conflits entre les calendriers régionaux, nationaux de VTT et les dates proposées par l'équipe technique régionale.

L'activité BMX affiche un total de 10 928 € pour un budget de 12 000 €, avec un écart de - 1 072 €. Tout au long de la saison, l'ETR BMX a organisé de nombreux stages et l'équipe a participé au dernier Championnat de France de BMX.

Concernant le Programme d'Accession au Haut-Niveau, les dépenses, incluant les soutiens SEF, les aides aux structures nationales N1 BMX et Féminines et l'accompagnement des athlètes de haut niveau, respectent à peu près le budget prévu avec 39 901 € dépensés pour un budget de 38 200 €, soit un écart de + 1 701 €. En effet, une aide non prévue a été apportée à la structure Team Ladies Vendée Piveteau Bois pour les 3 féminines U19 licenciées en Pays de la Loire, hors Vendée (3 forfaits de 500 €).

Pour l'activité Jeunesse, le Comité Régional a réalisé les visites de renouvellement du label EFC et a coordonné le programme « Savoir Rouler À Vélo » au niveau régional. Les dépenses liées à l'arbitrage du Trophée de France des Jeunes Cyclistes n'ont pas eu lieu en raison de son annulation.

Suite à une réponse favorable de l'Agence Nationale du Sport, une subvention de 5 200 € a été accordée, permettant de former les bénévoles des clubs ligériens au bloc 3 du programme « Savoir Rouler À Vélo ». Au total, les dépenses se sont élevées à 5 622 € pour un budget de 8 700 €, soit un écart de - 3 078 €.

Concernant les investissements, le budget prévu était de 46 058 € pour un réalisé de 53 577,27 €, soit un écart de + 7 518,78 €. Cela est dû principalement à l'aménagement du fourgon Renault Master qui a été réceptionné en toute fin d'exercice 2022/2023. De ce fait, l'aménagement avait été budgété mais non réalisé sur l'exercice précédent. L'incidence d'amortissement est de - 2 316 € en raison du ravalement de façade effectué en septembre 2024 et de la refonte du site internet en juillet 2024. Concernant la tonnelle 3x6, elle sera partagée entre toutes les disciplines, et non réservée uniquement au VTT.

Concernant les aides aux Comités Départementaux, ce poste présente un réalisé de 69 947,50 € pour un budget de 70 000 €, soit une économie de 52,50 €.

Le redressement URSSAF définitif s'élève à hauteur de 14 588 €, auquel s'ajoute des majorations de retard de 369,00 €. La provision pour risque a été débloquée pour un montant de 20 000 €.

Au total, les charges s'élèvent à 740 398,26 € pour un budget de 762 650 €, soit des dépenses moindres à hauteur de 22 521,74 €.

Concernant les postes de produits principaux, on observe les écarts suivants par rapport au budget prévisionnel, notamment sur :

• les licences	- 1 791 €
• les droits d'organisations	- 6 153 €
• les droits d'engagements	- 8 031 €
• Indemnités de mutations y compris hors région	+ 2 760 €
• les droits d'insertion	- 314 €
• les subventions Région (hors Région Pays de la Loire Tour)	+ 2 597 €
• Agence Nationale du Sport	- 644 €
• Partenaires privés + ASO	+ 3 740 €
• Ligue Nationale du Cyclisme	+ 1 658 €

Pour sa deuxième édition, le Séjour Jeunes dans les Pyrénées a de nouveau rencontré un franc succès sur la participation (29), le résultat financier provisoire est positif de 3 110 €.

De plus, la coordination des animations et les prestations assurées sur le Région Pays de la Loire Tour permet au Comité Régional de les valoriser à hauteur de 5 637 €.

Concernant le Prêt Garanti par l'Etat, sa mise en amortissement a débuté en juillet 2022 pour une durée de 4 ans. Le Comité Régional rembourse chaque mois la somme de 2 154 €, le capital restant dû s'élève à 46 195,76 € pour une enveloppe initiale de 100 000 €.

Au total, nos produits totalisent 774 524,12 € pour un budget de 762 650 €, soit une évolution positive de 11 874,12 €, d'où un résultat comptable positif de 34 125,86 €.

M. TESSIER indique que le résultat provisoire peut encore être ajusté entre le premier et le second arrêté comptable.

III EXAMEN DE LA TARIFICATION FÉDÉRALE 2025

M. VERGEREAU explique que tarification fédérale a subi quelques ajustements entre 2024 et 2025.

- Le tarif des licences augmente de 2 € par rapport à l'année précédente, soit 1,50 € pour la FFC et 0,50 € pour l'assurance, sauf pour les titres de participations temporaires, aucune augmentation.
- La part régionale sur les engagements Access passe de 2 € à 3 €,
- Il sera important d'informer les clubs qu'ils devront augmenter leur tarif d'engagement d'1 € afin de maintenir la même part qu'ils ont perçue cette année. Une majoration pouvant aller jusqu'à 5 € est introduite pour les engagements sur place dans les épreuves Access seules et Elite/Open/Access.

M. FOURNY demande s'il y a eu des modifications concernant les mutations. M. VERGEREAU précise que le mode de calcul des indemnités pour le club quitté ainsi que les indemnités de fonds de formation ont changé pour les catégories U15 et U17, faisant passer le montant total des mutations pour ces catégories de 320 € à 270 €.

Enfin la quote-part à l'assurance fédérale pour le Comité Régional des Pays de la Loire passe de 82 825 € à 84 077 €, représentant une hausse de 1 252 €. Cette augmentation est principalement due au premier appel de cotisation concernant les véhicules, qui connaît une hausse de 1 888 €, en raison d'un nombre croissant de véhicules assurés. Du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, le Comité a collecté 83 750,75 € au titre des assurances, avec une contribution versée à la Fédération s'élevant à 84 452 € (incluant une régularisation de la flotte du Comité Régional et un montant supplémentaire de 1 272 €).

M. FOURNY signale que le compte de tiers dédié aux encaissements des assurances présente un solde débiteur de 2 241,25 €, ce qui entraînera un déficit pour le prochain exercice. Il propose de réfléchir à une revalorisation des coûts d'assurance dans la tarification régionale.

M. TESSIER souligne que les tarifs des licences ont déjà été augmentés de 2 €, et pour éviter d'annoncer une nouvelle hausse aux clubs, il recommande que le Comité Régional prenne en charge la somme mentionnée

précédemment.

M. VERGEREAU rappelle qu'au cours de la réunion de l'an dernier, les membres de la Commission Finances avaient convenu que le Comité Régional ferait appel à l'assureur THELEM des Sorinières pour obtenir une estimation de l'assurance couvrant l'ensemble de la flotte des véhicules du Comité Régional et des Comités Départementaux. Il indique qu'un premier rendez-vous a eu lieu début septembre avec l'assureur et qu'un second est prévu fin octobre prochain pour obtenir une évaluation plus précise.

IV TARIFICATION RÉGIONALE 2025

M. TESSIER présente les différentes propositions de la tarification régionale 2025.

➤ *Dotations, droits et assurances des épreuves ordinaires*

Il propose de mettre en place un forfait journalier pour les jeunes, incluant les épreuves École de vélo (régularité), U15 et U17. Ce forfait permettra aux organisateurs de bénéficier de la gratuité pour l'École de vélo, couvrant les droits d'organisation, l'assurance et les frais d'insertion. Cette disposition a été discutée avec M. HALGAND, Président de la Commission Régionale Jeunesse.

Il rappelle que, sur proposition de la Commission Régionale de Cyclo-Cross et après validation par un vote du Comité Directeur, il a été mis en place une épreuve dédiée aux coureurs licenciés Access âgés de 40 ans et plus, excluant la participation des coureurs Open et Elite. Les coureurs Access de moins de 40 ans seraient, quant à eux, intégrés à l'épreuve U19/U23/Seniors. Cette initiative découle d'une observation faite l'an dernier dans le département de la Vendée, où il a été constaté une diminution progressive des effectifs dans l'épreuve majeure de cyclo-cross (Seniors/U23/U19) au cours de la saison.

En Cyclo-Cross, une épreuve relais mixte des clubs est ajoutée avec une tarification de 120 €.

Le droit d'insertion est désormais intégré sur la feuille des dotations et droits des épreuves ordinaires et officielles au lieu de celle des tarifs divers.

M. TESSIER propose de reconduire pour 2025 la remise de 50 % sur les droits d'organisation pour toute nouvelle épreuve créée en 2025, à condition qu'elle n'ait pas été inscrite au calendrier au cours des cinq dernières années.

Avant de valider cette reconduction, M. FOURNY demande à connaître l'impact financier de cette mesure sur l'exercice 2023/2024.

N'ayant pas cette information à disposition, M. VERGEREAU s'engage à l'obtenir en début de semaine prochaine afin de la présenter lors du prochain Comité Directeur.

Après vérification auprès de la comptabilité du Comité Régional, 16 organisations ont bénéficié de cette mesure, représentant une aide totale de 730,00 €.

➤ *Dotations, droits et assurances des épreuves officielles*

M. BRETON rappelle qu'il proposera lors du prochain Comité Directeur, la mise en place d'un Championnat Régional Gravel. Dans le cas où cette proposition serait acceptée, il est proposé d'ajouter une tarification pour les Championnats Régionaux de Gravel, comprenant 100 € de droits d'organisation et 125 € pour l'assurance.

Concernant le Championnat Régional de relais mixte des clubs, celui-ci est automatiquement inclus dans le droit d'organisation, sans supplément.

➤ *Tarification des engagements*

Après discussion avec M. HALGAND, il est proposé d'instaurer un tarif d'engagement de 2 € pour les épreuves de régularité uniquement, à l'instar de ce qui est pratiqué au Comité de Bretagne.

M. VERGEREAU précise qu'il s'est renseigné auprès de son homologue breton. L'article 9.1.08 du Titre 9 de la réglementation F.F.C. stipule qu'une organisation dite « école de vélo » doit inclure au moins deux épreuves différentes (à l'exception des compétitions de BMX). Si une organisation ne comporte qu'une seule épreuve, il s'agit alors d'une épreuve de régularité (Route, Cyclo-Cross, Piste, VTT, etc.). La tarification ne mentionne pas de dispositions spécifiques pour les engagements dans les épreuves de régularité, ce qui laisse la possibilité d'instaurer un tarif d'engagement pour ces épreuves.

Après échanges entre les membres de la Commission des Finances, il est recommandé que ce tarif d'engagement soit optionnel, entre 0 et 2 €, et que cette somme revienne intégralement au club organisateur afin de financer les lots et les goûters.

➤ **Indemnité kilométrique**

Elle est maintenue à 0,38 €.

➤ **Cotisation départementale**

Elle est maintenue à 52 €.

➤ **Indemnités journalières diverses**

Aucun changement.

➤ **Prestations**

Aucun changement.

➤ **Subventions départementales**

Leurs montants restent inchangés, c'est-à-dire :

- Frais de fonctionnement : 2 600 €
- Aide au développement : 4 000 €

Les intéressements sur les licences (2 €) et les mutations hors région (50 %) sont inchangés. A noter aussi que les quotes-parts sur les droits d'organisations (15 € sauf mini cyclo-cross, épreuves de régularité, mini keirin, rencontre d'écoles de vélo à 10 €) sont bien entendu maintenues.

➤ **Hébergement - Restauration**

Aucun changement.

Les remboursements sont effectués sur présentation des pièces justificatives.

➤ **Pénalités administratives**

Aucun changement.

V QUESTIONS DIVERSES

M. TESSIER rappelle que concernant les récompenses obtenues lors des Championnats d'Europe ou du Monde, aux Jeux Olympiques, ainsi qu'aux classement général en Coupe du Monde, les récompenses seront fixées au cas par cas par le Comité Directeur sur proposition de la commission des finances, les propositions financières sont les suivantes :

- M. Lucas MENANTEAU pour son titre de Championnat du Monde sur Piste Scratch U19H avec une somme de 500 €,
- M. Lucas MENANTEAU pour sa médaille d'argent au Championnat du Monde sur Piste Poursuite

par équipes U19H avec une somme de 300 €,

- M. Lucas MENANTEAU pour sa médaille de bronze au Championnat du Monde sur Piste Elimination avec une somme de 250 €,

- M. Alexis PIECZANOWSKY pour son titre de Champion d'Europe de BMX en catégorie U23 avec une somme de 400 €.

- Mme Manon VEENSTRA a remporté une médaille d'argent en BMX lors des derniers Jeux Olympiques de Paris et a terminé deuxième au classement général de la Coupe du Monde avec une somme de 500 € au total.

M. FOURNY souligne que ces propositions ont déjà été examinées par le Bureau lors de la réunion du 10 septembre dernier alors qu'elles auraient dû être discutées au préalable par la Commission des Finances. M. TESSIER précise que certaines modifications y ont été apportées depuis.

M. TESSIER indique également qu'une somme de 1 000 € a été provisionnée sur l'exercice en prévision des Championnats de France Piste 2024, reportés à novembre prochain, afin de récompenser d'éventuelles belles performances d'athlètes ligériens.

M. VERGEREAU indique qu'un prestataire de location de car podium souhaite faire de la publicité sur le site internet du Comité Régional. Après discussions, il a été proposé de fixer le tarif à 200 € pour une parution trimestrielle et 600 € pour un forfait annuel.

M. David FROUIN souhaite savoir si la redistribution de l'aide Amaury Sport Organisation aux Comités Départementaux sera reconduite pour 2023/2024. L'année dernière, le Comité Régional avait en effet versé 1 000 € à chaque département pour soutenir leurs actions en faveur des contre-la-montre individuels et de la Route de l'Ouest Féminine.

Après discussions au sein de la Commission Régionale des Finances, il est proposé de renouveler cette mesure pour 2023/2024, en reconnaissance des actions menées par les Comités Départementaux et en raison du résultat financier excédentaire du Comité Régional. Cette aide réduira le résultat provisoire de 5 000 €.

M. FOURNY propose d'inclure dans la tarification régionale une mention indiquant l'aide de 1 000 € versée à chaque département, accompagnée d'un astérisque précisant que cette aide sera accordée uniquement si l'aide ASO est bien allouée au Comité Régional.

Par ailleurs, M. TESSIER informe qu'il a étudié la possibilité d'embaucher un logisticien à temps partiel (50 %) pour prendre en charge la gestion de l'intendance sportive, mécanique et logistique du Comité Régional, actuellement assurée par M. MONNIER, bénévole au sein du Comité. M. VERGEREAU rappelle qu'une fiche de poste avait déjà été préparée par M. TILLY et M. FILBIEN lors du précédent mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

*La prochaine réunion est fixée
au vendredi 8 novembre 2024*

TABLE DES MATIÈRES

I	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	page 1
II	ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE - 1ER ARRÊTÉ DE L'EXERCICE 2023/2024	page 1
III	EXAMEN DE LA TARIFICATION FÉDÉRALE 2025	page 3
IV	TARIFICATION RÉGIONALE 2025	page 4
V	QUESTIONS DIVERSES	page 6